

Extraits de l'ordonnance du tribunal judiciaire de Saint-Etienne du 5 janvier 2023

ORDONNANCE DU : **05 Janvier 2023**
DOSSIER N° : **RG 22/00680 - N° Portalis DBYQ-W-B7G-HSDA**
AFFAIRE : **Joseph CASCINA C/ S.A. ENEDIS**

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT ETIENNE

Service des référés

ORDONNANCE DE REFERE

PAR CES MOTIFS

Le juge des référés, statuant publiquement, par mise à disposition au greffe en application des articles 450 à 453 du code de procédure civile, les parties préalablement avisées, par ordonnance contradictoire et en premier ressort,

ORDONNE à la SA ENEDIS de remplacer le compteur Linky au domicile de monsieur Joseph CASCINA par un compteur non communicant dans un délai de deux mois à compter de la signification de l'ordonnance et passé ce délai, sous astreinte de 200 euros par jour de retard pendant deux mois,

SE RÉSERVE la liquidation de l'astreinte,

DIT n'y avoir lieu à référé sur la demande de dommages et intérêts,

CONDAMNE la SA ENEDIS à verser à monsieur Joseph CASCINA la somme de 1 000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile,

CONDAMNE la SA ENEDIS aux dépens.

LOIRE

Linky : un Ligérien remporte son procès face à Enedis

Le tribunal judiciaire de Saint-Étienne a donné gain de cause à un Ligérien, ce jeudi, dans son procès face à Enedis. L'entreprise doit remplacer le Linky de cet habitant de Saint-André-le-Puy par un compteur non communicant.

Un compteur Linky a été installé le 13 janvier 2020 au domicile de Joseph Cascina. « Quelques jours après il a ressenti des acouphènes et des céphalées (maux de tête) », souligne M^e Édouard Raffin, l'avocat de cet habitant de Saint-André-le-Puy. « Dès que je sors à l'extérieur, ils diminuent puis s'arrêtent », avait précisé Joseph Cascina, dans notre édition du 6 février 2020. Devant le refus d'Enedis de remplacer son compteur, il a saisi le tribunal judiciaire de Saint-Etienne qui a donné gain de cause à l'Andréen, ce mercredi. « Le tribunal ordonne le remplacement du compteur Linky au domicile de M. Cascina par un compteur non communicant. Enedis a deux mois pour réaliser cela », explique M^e Raffin. En cas de dépassement du délai,

Enedis aurait une astreinte de 200 euros par jour de retard : « Enedis doit également verser 1 000 euros pour dommages et intérêts, ce qui lui rembourse ses frais de justice. C'est une victoire totale. »

« Enedis devrait faire appel », concède-t-il. Un appel qui serait suspensif. Le compteur de Joseph Cascina n'est pas encore changé.

À travers ce jugement, « le tribunal a reconnu que M. Cascina était hypersensible aux ondes (EHS). Il y a déjà eu des victoires à Grenoble et à Toulouse, mais c'est une décision marquante. Ce jugement marque une nouvelle pierre dans le contentieux Linky et est un espoir pour les personnes EHS qui n'ont pas pu empêcher la pose d'un compteur Linky à leur domicile », savoure M^e Édouard Raffin. L'affaire est loin d'être terminée pour autant. « Enedis devrait faire appel », concède-t-il. Un appel qui serait suspensif. Le compteur de Joseph Cascina n'est pas encore changé.

Clément GOUTELLE



Suite à l'audience du 1^{er} décembre 2022, le tribunal judiciaire de Saint-Etienne a donné gain de cause à Joseph Cascina, le 5 janvier, dans son procès face à Enedis à propos de son compteur Linky. Photo illustration Progrès/Rémy PERRIN

Vendredi 6 janvier 2023

LOIRE

Procès Linky : « La victoire, c'est quand on aura changé mon compteur »

Le tribunal judiciaire de Saint-Étienne a donné gain de cause à Joseph Cascina, le 5 janvier, dans son procès face à Enedis. Le jugement ordonne à l'entreprise de remplacer le Linky de cet habitant de Saint-André-le-Puy par un compteur non communicant. Alors qu'Enedis a décidé de faire appel, Joseph Cascina raconte son calvaire.

Quand, le 13 janvier 2020, un technicien est venu installer le compteur Linky au domicile de Joseph Cascina à Saint-André-le-Puy, ce dernier n'était pas plus inquiet que cela : « Quand on vient m'installer le Linky, j'ai le portable, le wifi et la tablette chez moi. J'avais vu des vidéos de gens qui s'en plaignaient donc je n'étais pas très chaud mais je n'étais ni pour ni contre. J'étais bien chez moi mais depuis que j'ai le Linky, je vis un enfer. C'est comme si je me faisais expulser de ma maison. »

« Je suis content que le tribunal reconnaisse ma souffrance »

La mise en route du compteur communicant a déclenché chez lui d'importants acouphènes : « J'ai un sifflement qui ne s'arrête jamais. C'est insupportable. Je dois

prendre un cachet pour m'endormir tous les soirs. Ça joue sur mon humeur, ma santé... Si j'avais su que ce serait un tel calvaire, j'aurais tout barricadé pour empêcher qu'ils l'installent. »

Son procès, il le prépare depuis trois ans : « J'ai fait toutes les démarches, vu des médecins, fait des tests, passé des IRM cérébrales... J'ai tout essayé pour faire remplacer le compteur. Le dernier recours, c'est le procès. » Le jugement rendu ce jeudi lui a donné gain de cause.

« Le tribunal ordonne le remplacement du compteur Linky au domicile de Joseph Cascina par un compteur non communicant et de lui verser 1 000 euros de dommages et intérêts. Enedis a deux mois pour réaliser cela », commente Maître Édouard Raffin. Une victoire encourageante que Joseph Cascina savoure avec pruden-

ce : « Je suis content que le tribunal reconnaisse ma souffrance. Il faut arrêter ce calvaire. Je ne sais pas comment ça va se passer mais j'imagine qu'Enedis va faire appel. »

« Enedis fera appel de cette décision »

En effet, Enedis nous a confié faire appel de cette décision : « Le cadre législatif et réglementaire du déploiement des compteurs Linky a été confirmé par différentes décisions de justice confortant Enedis dans le processus d'installation, telles que celles des Cours d'appel de Nanterre, Paris, Versailles, Toulouse, Rennes, Aix-en-Provence, Orléans. La décision du tribunal de Saint-Étienne est isolée dans la jurisprudence des juridictions judiciaires. Enedis fera appel de cette décision. » Un appel qui serait suspensif. Le compteur de Joseph Cascina n'est donc pas encore remplacé, mais il ne lâchera pas : « La vraie victoire, c'est quand on aura changé mon compteur. Je ne peux pas vivre comme ça. Je vais aller jusqu'au bout. »

Clément GOUTELLE



Le Ligérien Joseph Cascina a remporté son procès face à Enedis qui a annoncé vouloir faire appel. Photo archives Progrès/Michèle DUBUY